

**COMMUNE DE CANAPLES**  
**Département de la Somme**

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2019**

**NOMBRE DES MEMBRES :**

**Séance du 08 Mars 2018**

**Composant le Conseil : 11**

**Présent à la séance : 7**

**Date de convocation : 28 Février 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le huit Mars, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Jean-Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire  
Alain JARDIN, Jean Marc MOYAUX, Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

/

**Absents excusés :**

Matthieu VANDENBUSSCHE donne pouvoir à Marcel POISSON  
Jean Yves CANNESON  
Emilie MICHEL  
Aurore MERLIN

**Absents non excusés :**

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

**1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipale du 14 février 2019 :**

M.le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 14 février 2018.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**2. Vote des taux des 3 taxes et de la taxe à l'hectare :**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions dans notre commune :  
Soit 14.88% pour la taxe d'habitation, 35.47% pour la taxe foncière (bâti) et 68.38%  
pour la taxe foncière (non bâti).  
La taxe à l'hectare : 5.70 € pour les terres et 3.60 € pour les bois.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
DECIDE** le maintien de ces taux à leurs niveaux pour l'imposition de l'année 2019.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**3. Vote du Compte de Gestion et du compte administratif :**

M. Le Maire avec la commission finances font état du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la Commune.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	570 246,52 €	114 563,66 €
<b>Recettes</b>	589 979,28€	193 205,10 €

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée.  
Monsieur Bellenger, doyen de l'assemblée, procède au vote des dits comptes.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
APPROUVE** les comptes administratif et de gestion tels que présentés.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**4. Subventions aux associations et au CCAS :**

M. Le MAIRE Marcel propose au Conseil Municipal de voter les subventions de fonctionnement aux associations, ainsi que les aides aux organismes au titre du budget 2019.

Il soumet les propositions ci après :

### **Subventions aux associations :**

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2018</b>	<b>Subvention 2019</b>
La truite vagabonde	50,00 €	50,00 €
Les Anciens combattants	150,00 €	150,00 €
Club Inter village	200,00 €	200,00 €
La coopérative scolaire	1 700,00 €	1 700,00 €
Association familles rurales	600,00 €	400,00 €*
Les forains	400,00 €	400,00 €
Les amis des aînés	2 000,00 €	2 000,00 €
La Canapolitaine	2 350,00 €	2 350,00 €**
Club de gymnastique	50,00 €	100,00 € ***
C.C.A.S.	2 700,00 €	2 700,00 €
Union musicale (Fanfare)	50,00 €	100,00 € ***
Country Vallée	50,00 €	100,00 € ***
Le souvenir Français	50,00 €	100,00 € ***

\* 300,00 € contribution sortie familles, 100,00 € pour le fonctionnement.

\*\* Ce montant s'explique par la prise en charge de la fête des mères (1 100,00 €) et du Noël des enfants (1 000,00 €) par l'association La Canapolitaine.

\*\*\* Subvention de 50,00 € non réglée en 2018 + 50,00 € de subvention pour 2019

### **Aides aux organismes :**

<b>Organismes</b>	<b>Subvention 2018</b>	<b>Subvention 2019</b>	<b>Proposition budgétaire 2019</b>
Association Abbeville accueil animaux	441,67 €	515,25 €	3 700,00 €
La CAMDA (Dératisation)	1 339,30 €	1 339,30 €	
Association des maires	171,99 €	171,99 €	
AMEVA	0,00 €	0,00 €	
Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme	50,00 €	50,00 €	
Caisse nationale d'action sociale	1 230,00 €	1 600,00 €	19 337,00 €
Association mieux vivre l'automne de ma vie	1 057,50 €	1 057,50 €	
Syndicat intercommunal scolaire	9 000,00 €	9 000,00 € (17 000,00 € 2018/2019)	
C.A.T. de Flixecourt	1 003,50 €	1 003,50 €	
Contribution syndicale - Cadastre -	264,00 €	216,00 €	
Service de dématérialisation des Flux comptables	60,00 €	60,00 €	

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'approuver la proposition de M. Le Maire M. POISSON, Ci-dessus exposée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **5. Devis remplacement fenêtres logement de la salle :**

Au regard des consommations énergétiques, le remplacement des fenêtres du logement de la salle s'avère nécessaire.

Deux devis sont établis à cet effet :

MACV pour un montant de 3 950,00 € TTC  
ACR pour un montant de 4 997,30 € TTC

Le remplacement des fenêtres sera inscrit au budget 2019.

**Après délibération,**  
**Le Conseil Municipal,**  
OPTE pour l'entreprise MACV pour un montant de 3 950,00 € TTC.  
**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 6. Sécurité village :

Suite à une réclamation des habitants de la rue des Côteaux quant à la vitesse excessive des véhicules, la commission sécurité va se concerter pour émettre des propositions quant à la mise en place de moyens pour inciter au ralentissement.

## 7. Aide en Mairie :

Au regard de la surcharge de travail en mairie, il est convenu de poursuivre l'emploi de Mme Senlis à hauteur de 3h hebdomadaires jusqu'à la fin de l'année civile 2019 sauf en période de vacances scolaires.

## 8. Assainissement collectif :

### 8.1. Analyse des offres de la tranche 1 :

Suite aux appels d'offres concernant la création de la station d'épuration (lot 1) et d'une partie du réseau de Canaples et d'Halloy les Pernois (lot 2), le cabinet irh en charge de l'étude des offres nous a transmis un rapport d'analyse des offres.

Un exposé des éléments de ce rapport met en lumière les détails de l'analyse. Au regard de l'analyse menée, il s'avère que l'entreprise **HYDRA/STPA** est celle qui propose l'offre la plus opportune concernant le **lot 1**, la création de la station d'épuration pour un montant de travaux s'élevant à **749 971,14 €**.

En outre concernant le **lot 2** c'est l'entreprise **EIFFAGE** qui avec sa variante obtient la notation la plus favorable et se voit de ce fait attribuer le marché.

Le montant total des travaux de ce **lot 2** s'élève à **1 245 237,00 €**.

Ce montant est décomposé en :

- **Tranche ferme - Commune de Canaples :** Création d'un ouvrage de transfert des eaux usées de la commune de Canaples vers la station d'épuration de Canaples pour un montant de : **79 210,20 €**
- **Tranche conditionnelle 1 - Commune de Canaples :** Création des réseaux d'assainissement rues de Vignacourt, du château, d'Halloy, de la Vicogne, ruelle Martial, chemin du Himont et rue d'Havernas pour un montant de : **745 636,00€**
- **Tranche conditionnelle 2 - Commune d'Halloy les Pernois :** Création d'un ouvrage de transfert des eaux usées de la commune d'Halloy les Pernois vers la station d'épuration de Canaples pour un montant de : **162 654,80 €**
- **Tranche conditionnelle 3 - Commune d'Halloy les Pernois :** Création des réseaux d'assainissement rues de Cléry, du Moulin et une partie de la rue de l'Abbaye, pour un montant de : **257 736,00 €**

## **L'ensemble des montants s'entendent HT.**

Pour ce projet d'assainissement collectif, la Commune de Canaples a été mandatée par le biais d'une convention de groupement de commande par la Commune de Halloy-lès-Pernois (convention du 30/10/2018, délibération prise par la commune d'Halloy-lès-Pernois le 19/10/018 et par la Commune de Canaples le 26/10/2018).

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** l'analyse réalisée par le cabinet irh.

**ATTRIBUE** le marché du lot 1 ci-dessus décrit à l'entreprise STPA/HYDRA pour un montant de travaux s'élevant **749 971,14 €**.

**ATTRIBUE** le marché du lot 2 ci-dessus décrit à l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de travaux de **1 245 237,00 €**.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **8.2. Prêt Caisse des dépôts :**

Suite à notre demande de prêt pour le projet d'assainissement, une offre nous est parvenue, cette offre porte sur un montant à emprunter de 791 465,00 € sur une durée de 30 années sans préfinancement à un taux de 1.50 % (part fixe 0.75 %, part modulable 0.75 % indexée sur le taux du livret A).

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** l'offre de la caisse des dépôts et consignations

**AUTORISE M. Le Maire** à signer les documents relatifs à sa mise en place.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **8.3. Prélèvement de la taxe de raccordement :**

Au regard du retard pris dans le démarrage des travaux et du cadre réglementaire en vigueur quant au prélèvement de la taxe de raccordement, le conseil Municipal a fait le choix de reporter les prélèvements initialement prévus dès février 2019 à l'échéance d'éligibilité au raccordement.

### **8.4. Pénalité de non-conformité :**

Après une démarche de la municipalité auprès de la Communauté de Communes, il s'avère que la suppression de la pénalité de non-conformité des installations d'assainissement ne pourra être suspendue qu'après début des travaux et ce, tranche après tranche.

Une demande de dérogation va être formulée notamment pour les habitants concernés par la première tranche dès le début des travaux.

## **9. Programmation des travaux d'écoulement des eaux :**

Suite aux études menées par l'AMEVA, les premiers travaux relatifs à l'écoulement des eaux sont prévus sur les communes de Havernas, Canaples, de Pernois et de Flixecourt.

## **10. Opération Hauts De France Propres :**

La commune est inscrite à l'opération pour le samedi 23 mars 2019 dès 9h00.  
Une information auprès de la population sera diffusée prochainement.

## **11. Question diverses :**

- Une réserve quant à la notion de caractère d'urgence dans le courrier de collecte des adresses mails auprès de la population est émise.
- La nécessité d'investir dans un défibrillateur voire deux, à installer à l'extérieur, réflexion à poursuivre.
- Certains trottoirs nécessitent d'être rebouchés avec des gravillons.
- Les travaux de la chaufferie de l'école sont imminents, une vigilance particulière est à avoir quant aux normes de sécurité.
- PLUI : Les services de l'état ont retoqué le projet de PLUI Val de Nièvre de la communauté de Communes en rejetant les propositions d'extension des villages sur des terres agricoles.
- Achat d'un broyeur à étudier.
- Choix de la prestation de BAC 80 pour l'emploi de M. Lecuyer au vu du surcroit de travail au printemps.
- Les radars ont été réparés, le changement des batteries qui est en cours, favoriserait le bon fonctionnement.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Marcel POISSON

Maire de Canaples